

COMMUNE DE MONTCEAUX

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

N° DELIBERATION	DATE	OBJET	VOTE
2026_10	30.03.2026	Fixation des indemnités de fonction des élus locaux	Approuvée (14 pour, 1 abstention)
2026_11	30.03.2026	Constitution des commissions communales	Approuvée (unanimité)
2026_12	30.03.2026	Constitution du Centre Communal d'Action Sociale	Approuvée (unanimité)
2026_13	30.03.2026	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA)	Approuvée (unanimité)
2026_14	30.03.2026	Désignation au Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Approuvée (unanimité)
2026_15	30.03.2026	Désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense	Approuvée (unanimité)
2026_16	30.03.2026	Désignation d'un Conseiller Municipal délégué à la Prévention Routière	Approuvée (unanimité)
2026_17	30.03.2026	Désignation d'un Conseiller Municipal correspondant incendie et secours	Approuvée (unanimité)
2026_18	30.03.2026	Délégation du Conseil Municipal au Maire	Approuvée (unanimité)

Fait à Montceaux, le 30 mars 2026

Le Maire,

Dominique MARTIN



COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, les trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 24.03.2026	
	<u>Excusé</u> :
	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Alexandre ROUSSET

N° 2026-10 - OBJET : Fixation des indemnités de fonction des élus locaux.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de l'élection du Maire et des Adjoints intervenue le 20 mars 2026, le Conseil Municipal doit fixer les indemnités de fonction des élus (Maire, Adjoints, Conseiller Municipal Délégué).

Monsieur le Maire demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération à la majorité, par 14 voix pour et 1 abstention, et :

- **FIXE** les indemnités de fonction du Maire, des trois Adjoints et du Conseiller Municipal Délégué à compter du 21 mars 2026 selon l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur (indice brut 1027) :

Nom Prénom	Fonction	Taux	Montant de l'indemnité brute mensuelle
MARTIN Dominique	Maire	40,85 %	1 679,14 €
ROUSSET Alexandre	1 ^{er} Adjoint	15,67 %	644,11 €
CURTIL Marie-France	2 ^{ème} Adjoint	15,67 %	644,11 €
GARNIER Christophe	3 ^{ème} Adjoint	15,67 %	644,11 €
NIERGOT Michel	Conseiller Municipal Délégué	15,67 %	644,11 €

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Dominique MARTIN



Secrétaire de séance,

Alexandre ROUSSET

Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260402-2026_10-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2026

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, les trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 24.03.2026	
	<u>Excusé</u> :
	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Alexandre ROUSSET

N° 2026-11 - OBJET : Constitution des commissions communales.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de l'élection du Maire et des Adjointes qui a eu lieu le 20 mars 2026, le Conseil Municipal doit constituer les commissions communales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTITUE** les commissions communales dont le détail est présenté en annexe.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Dominique MARTIN

Secrétaire de séance,

Alexandre ROUSSET



Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260402-2026-11-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2026

COMMUNE DE MONTCEAUX

COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES, ACHATS, RECETTES, DEPENSES	URBANISME
MAUPPIN Yoann, Vice-Président CHALIKAS Marlène CURTIL Marie-France DESCHIZEAUX Jean-Claude NIERGOT Michel VALETTE Christophe	CURTIL Marie-France, Vice-Présidente ANNEQUIN Christel FAVROT Sandrine GARNIER Christophe GUTIERREZ Frédérique NIERGOT Michel
PATRIMOINE, BATIMENTS, ECLAIRAGE ET MATERIELS COMMUNAUX	VOIRIE
ROUSSET Alexandre, Vice-Président BOISSON Michel GARNIER Christophe NIERGOT Michel	NIERGOT Michel, Vice-Président ANNEQUIN Christel BOISSON Michel ROUSSET Alexandre VALETTE Christophe
COMMUNICATION	ANIMATIONS
CHALIKAS Marlène, Vice-Présidente GARNIER Christophe FAVROT Sandrine NENET JOSEPH Joanne VALETTE Christophe	FAVROT Sandrine, Vice-Présidente CHALIKAS Marlène GARNIER Christophe NENET JOSEPH Joanne VALETTE Christophe
ASSOCIATIONS	CADRE DE VIE
VALETTE Christophe, Vice-Président CHALIKAS Marlène FAVROT Sandrine GARNIER Christophe NENET JOSEPH Joanne	NENET JOSEPH Joanne, Vice-Présidente ANNEQUIN Christel CHALIKAS Marlène FAVROT Sandrine GUTIERREZ Frédérique



FLEURISSEMENT	SCOLAIRE ET JEUNESSE
<p>GUTIERREZ Frédérique, Vice-Présidente ANNEQUIN Christel CHALIKAS Marlène FAVROT Sandrine NENET JOSEPH Joanne</p>	<p>GARNIER Christophe, Vice-Président ANNEQUIN Christel CHALIKAS Marlène CHMARA Patricia FAVROT Sandrine GUTIERREZ Frédérique NENET JOSEPH Joanne</p>
CIMETIERE	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
<p>ANNEQUIN Christel, Vice-Présidente CHALIKAS Marlène FAVROT Sandrine GUTIERREZ Frédérique NENET JOSEPH Joanne</p>	<p>Membres du conseil municipal : CURTIL Marie-France CHALIKAS Marlène CHMARA Patricia GUTIERREZ Frédérique NENET JOSEPH Joanne VALETTE Christophe</p> <p>Membre hors conseil municipal : 6</p>

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, les trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 24.03.2026	
	<u>Excusé</u> :
	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Alexandre ROUSSET

N° 2026-12 - OBJET : Constitution du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé de membres élus par le Conseil Municipal et de membres extérieurs au Conseil Municipal nommés par le Maire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le nombre des conseillers municipaux et des membres extérieurs qui composeront le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit le nombre des conseillers et membres extérieurs qui composeront le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Conseillers municipaux élus par le Conseil Municipal : 6
- Membres extérieurs nommés par le Maire : 6

- **DESIGNE** les membres suivants au conseil d'administration :

- CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, GUTIERREZ Frédérique, NENET JOSEPH Joanne, VALETTE Christophe.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Dominique MARTIN



Secrétaire de séance,

Alexandre ROUSSET

Accusé de réception en préfecture
001-210402588-20260402-2026-12-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2026

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, les trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 24.03.2026	
	<u>Excusé</u> :
	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Alexandre ROUSSET

N° 2026-13 - OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Montceaux adhère au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Monsieur le Maire précise que les élections municipales entraînent le renouvellement des membres appelés à représenter la commune dans le SIEA et demande au Conseil Municipal de bien vouloir élire le délégué titulaire et les deux délégués suppléants qui siégeront au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les délégués suivants au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain :

↳ Délégué titulaire : GARNIER Christophe

↳ Délégués suppléants : ANNEQUIN Christel et FAVROT Sandrine

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

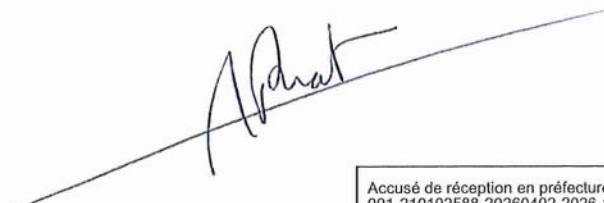
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Dominique MARTIN

Secrétaire de séance,

Alexandre ROUSSET



Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260402-2026-13-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2026

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, les trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 24.03.2026	
	<u>Excusé</u> :
	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Alexandre ROUSSET

N° 2026-14 - OBJET : Désignation du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Montceaux adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ; cet organisme propose aux agents communaux des prestations et des aides dans le cadre de l'action sociale.

Monsieur le Maire fait part qu'à la suite des élections municipales et conformément aux statuts du CNAS, le Conseil Municipal doit désigner, pour les 6 années à venir, un délégué des élus et un délégué des agents qui seront les représentants de la collectivité au sein des instances du CNAS.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les délégués au CNAS :

- Madame CURTIL Marie-France, déléguée des élus
- Madame GOIFFON Céline, déléguée des agents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Dominique MARTIN

Secrétaire de séance,

Alexandre ROUSSET



Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260402-2026-14-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2026

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, les trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 24.03.2026	
	<u>Excusé</u> :
	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Alexandre ROUSSET

N° 2026-15 - OBJET : Désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner le conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme titulaire, Monsieur VALETTE Christophe, conseiller municipal en charge des questions de défense de la commune de Montceaux.
- **DESIGNE** comme suppléante, Madame NENET JOSEPH Joanne, conseillère municipale en charge des questions de défense de la commune de Montceaux.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Dominique MARTIN

Secrétaire de séance,

Alexandre ROUSSET



Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260402-2026-15-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2026

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, les trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	Présents : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 24.03.2026	
	Excusé :
	Absent :
	Secrétaire de séance : Alexandre ROUSSET

N° 2026-16 - OBJET : Désignation d'un Conseiller Municipal délégué à la Prévention Routière.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un conseiller municipal délégué la Prévention Routière pour la commune de Montceaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner ce délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur GARNIER Christophe, titulaire, conseiller municipal délégué à la Prévention Routière.
- **DESIGNE** Monsieur VALETTE Christophe, suppléant, conseiller municipal délégué à la Prévention Routière.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Dominique MARTIN

Secrétaire de séance,

Alexandre ROUSSET



COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, les trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	Présents : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 24.03.2026	
	Excusé :
	Absent :
	Secrétaire de séance : Alexandre ROUSSET

N° 2026-17 - OBJET : Désignation d'un Conseiller Municipal correspondant incendie et secours.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections, il convient qu'un correspondant incendie et secours doit être désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours, peut sous l'autorité du maire :

- ✓ Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- ✓ Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- ✓ Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- ✓ Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le conseiller municipal correspondant incendie et secours. Monsieur le Maire le nommera par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Alexandre ROUSSET, conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Dominique MARTIN



Secrétaire de séance,

Alexandre ROUSSET

Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260402-2026-17-DE
Date de réception préfecture: 02/04/2026

A dark blue ink signature of Alexandre ROUSSET is written over the bottom right portion of the stamp area.

COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, les trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 24.03.2026	
	<u>Excusé</u> :
	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Alexandre ROUSSET

N° 2026-18 - OBJET : Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article 1er

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

- ✓ Alinéa 6° : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ✓ Alinéa 7° : De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ✓ Alinéa 8° : De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ✓ Alinéa 9° : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ✓ Alinéa 15° : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues ;
- ✓ Alinéa 17° : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des franchises des assurances en cours.

Article 2

Les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Adjoint ou un Conseiller Municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales.

Article 3

Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Article 4

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération.

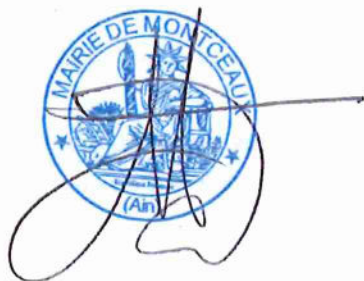
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Dominique MARTIN

Secrétaire de séance,

Alexandre ROUSSET



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'A. Rousset', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.